

<b>BE</b>	
	Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque mais qui, en tant qu'ensembles, n'entrent pas dans la catégorie B.
Age minimal	17 ans Le permis d'élève de la catégorie BE peut être obtenu à 17 ans avec le permis d'élève de la catégorie B. Le permis d'élève de la catégorie BE n'a pas une phase d'apprentissage de 12 mois. La condition préalable pour passer l'examen pratique de la catégorie BE est la possession d'un permis de conduire de la catégorie B.
Examen de la vue	Oui (valable 2 ans), excepté titulaires d'un permis de conduire ou permis d'élève valable.
Théorie de base	Non
Validité permis d'élève conducteur	24 mois (le/la titulaire du permis de conduire de la catégorie B peut effectuer des courses d'apprentissage avec une remorque de la catégorie BE sans être accompagné)
Prolongation	Non
Cours de théorie de la circulation (cours de sensibilisation)	Non
Instruction pratique de base	Non
Véhicule d'examen	Un ensemble de véhicules composé d'un véhicule d'examen de la catégorie B et d'une remorque d'un poids total autorisé d'au moins 1000 kg, pouvant atteindre une vitesse d'au moins 80 km/h et ne pouvant figurer dans la catégorie B. La superstructure fermée de la remorque doit être au moins aussi haute que le véhicule tracteur. Elle peut être légèrement moins large, pour autant que la visibilité vers l'arrière soit assurée par les rétroviseurs extérieurs du véhicule tracteur. La remorque doit avoir un poids effectif d'au moins 800 kg.
Equivalences après réussite de l'examen pratique	C1E, D1E, DE si le/la requérant-e est titulaire du permis de conduire pour le véhicule tracteur.